

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Syndicat Intercommunal A Vocation Multiple De Montesquieu-Volvestre
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 mars 2026
Délibération 01 – 03 -2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : 25 février 2026

Présents : C.ANGLADE - G.BARTHET - J.BAUDINIÈRE - L.BLANC - J.BOURHIS - A.LABORDE - A.MATHIS - C.MEDALE GIAMARCHI - F.PUGET - O.RIZZOLA.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers absents : C.ROUSSEL LOPEZ .

Absents excusés : J-M DESSTEFANIS - D.SOULA - S.RESPAUD - C.DELOR - HJ.ROESING - JL.GAY - C.SENECLAUZE - E.DEGA.

Secrétaire de séance : J.BOURHIS

Le quorum est donc déclaré atteint et le Comité peut normalement siéger

OBJET : Compte administratif 2025 – M57

Monsieur Guy BARTHET, Président, cède la présidence à Madame Laurence BLANC qui donne lecture du Compte Administratif de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

Article 1 - Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 929.64 €		20 160.17 €		27 089.81 €
Opérations de l'exercice	78 971.64 €	70 616.76 €		7 231.47 €	78 971.64 €	77 848.23 €
TOTAUX	78 971.64 €	77 546.40 €		27 391.64 €	78 971.64 €	104 938.04 €
Résultats de clôture	1 425.24 €			27 391.64 €		25 966.40 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	1 425.24 €			27 391.64 €		25 966.40 €
Résultats définitifs	1 425.24 €			27 391.64 €		25 966.40 €

Article 2 - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

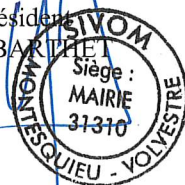
Article 3 - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 11
<u>Suffrages exprimés</u>
Pour : 10 Contre 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARRIÈRE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.